



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : Programme de comparaison internationale

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission le rapport de la Banque mondiale sur les projets concernant le Programme mondial de comparaison internationale. La Commission est invitée à examiner les projets et les recommandations formulées au paragraphe 25 du rapport.

* E/CN.3/2002/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. I, sect. A.



Programme de comparaison internationale

Rapport de la Banque mondiale

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Approche et stratégie globales	3	3
III. Programme de travail	4–5	4
IV. Recherche-développement	6–8	4
V. Financement	9–14	4
VI. Administration du Programme	15–18	6
VII. Gestion régionale	19–20	6
VIII. Participation des pays	21	7
IX. Étapes suivantes	22–23	7
X. Recommandations	25	7
Annexe		
Récapitulatif du plan de travail pour le Programme de comparaison internationale (PCI)		9

I. Introduction

1. À sa trente-deuxième session, la Commission de statistique a réaffirmé son soutien à un Programme de comparaison internationale crédible. En particulier, la Commission :

a) A convenu de l'importance fondamentale de l'établissement de parités de pouvoir d'achat au moyen du Programme de comparaison internationale pour mieux comparer les conditions de vie et a reconnu que le Programme pouvait permettre de créer des capacités nationales en statistiques dans les domaines des prix et de la comptabilité nationale;

b) A réaffirmé qu'elle soutenait un Programme de comparaison internationale crédible et s'est félicitée des efforts accomplis par la Banque mondiale pour élaborer une proposition de projet de programme mondial;

c) A réitéré ses préoccupations concernant l'obtention des fonds nécessaires au succès du programme. À cet égard, la Commission a demandé à la Banque mondiale de donner suite à sa proposition de projet et d'évaluer le montant et la durée du financement nécessaire. La Commission a prié les organismes internationaux de faire mieux connaître au plus haut niveau ce programme et la nécessité d'en assurer le financement;

d) A souligné la nécessité d'élaborer un plan de projet détaillé pour la mise en oeuvre de la stratégie proposée dans le cadre du Programme de comparaison internationale et a demandé à la Banque mondiale d'élaborer ce plan en consultation avec les Amis du Président;

e) A réaffirmé l'importance critique pour le programme d'une bonne gestion du projet;

f) A demandé aux actuels Amis du Président de poursuivre leurs efforts jusqu'à la trente-troisième session;

g) A instamment demandé à ses membres et aux institutions spécialisées de galvaniser les énergies au niveau politique à l'appui du projet.

2. Le présent rapport rend compte des travaux entrepris par la Banque mondiale et d'autres organismes en application des décisions et recommandations formulées par la Commission, et invite la Commission à examiner un certain nombre de

nouvelles décisions et recommandations qui seront nécessaires si la mise en oeuvre du Programme de comparaison internationale doit débuter en 2002.

II. Approche et stratégies globales

3. La Commission, lors de sa trente-deuxième session, a débattu de l'approche globale pour la nouvelle phase du Programme de comparaison internationale. Le projet proposé par la Banque mondiale a été modifié afin de tenir compte des commentaires et recommandations formulés par la Commission et a fait l'objet d'un débat avec les Amis du Président, les commissions régionales et d'autres organismes, ainsi qu'avec des spécialistes. D'une manière générale, l'approche proposée a emporté l'adhésion de tous. L'objectif principal est de rétablir la confiance dans les données relatives à la parité de pouvoir d'achat (PPA) en menant à bonne fin une nouvelle phase du Programme de comparaison internationale dans les pays qui n'étaient pas déjà couverts par le programme en cours géré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT). La stratégie vise à améliorer la qualité des données en s'attaquant directement aux problèmes soulevés dans le rapport d'évaluation du Programme de comparaison internationale (dit « rapport Ryten ») établi pour la Commission de statistique (voir E/CN.3/1999/8). À cet effet, le projet proposé est principalement axé sur les mesures suivantes :

a) Mettre en place une coalition de parties prenantes et assurer la promotion du programme auprès de la communauté internationale dans son ensemble;

b) Privilégier les liens existants entre le Programme de comparaison internationale et les activités statistiques nationales, notamment en matière de relevé des prix, de comptabilité nationale et d'enquêtes sur les ménages;

c) Motiver les pays pour qu'ils participent, en aidant au financement des coûts marginaux dans les pays les moins avancés et en garantissant aux pays que leur participation au Programme de comparaison internationale les aidera à renforcer leurs capacités statistiques nationales;

d) Garantir l'allocation de ressources humaines techniquement compétentes et en quantité suffisante à

la gestion globale et efficace du programme, aux échelons mondial et national;

e) Entreprendre des activités de recherche-développement portant sur les grands problèmes techniques et accroître le rendement et l'efficacité du programme.

III. Programme de travail

4. Au cours de l'été 2001, la Banque a diffusé auprès des parties concernées, notamment les Amis du Président et les commissions régionales, un projet de plan de travail. Ce projet, modifié pour tenir compte des commentaires qui ont été communiqués, présente un calendrier détaillé de mise en oeuvre du Programme de comparaison internationale et expose très précisément les travaux de recherche-développement à accomplir. Un tableau récapitulatif du plan de travail relatif au Programme de comparaison internationale est présenté en annexe.

5. Sur la base du plan de travail général, on a également établi, en concertation avec les parties prenantes, des programmes de travail régionaux.

IV. Recherche-développement

6. Dans le rapport Ryten et lors d'une réunion internationale conjointe de l'OCDE et de la Banque mondiale tenue en février 2001, un certain nombre de grands domaines dans lesquels il convient de mener des activités de recherche-développement ont été identifiés. Un ensemble d'études à mener ont donc été arrêtées et sont en cours ou sur le point d'être lancées (pour plus de précisions, voir le paragraphe 5 de l'annexe).

7. Afin d'examiner les résultats des projets de recherche présentés en annexe et de les intégrer dans le programme de travail, les activités suivantes sont prévues pour la période qui suivra la trente-troisième session de la Commission :

a) Premièrement, une conférence internationale avec la participation du personnel des organisations internationales et régionales impliquées dans le Programme de comparaison internationale, des auteurs des rapports et d'autres experts sera organisée à Washington;

b) Deuxièmement, un nouveau manuel du Programme de comparaison internationale sera établi sur la base des résultats des travaux de recherche et des débats de la conférence internationale. Ce manuel consacrera un long chapitre aux lignes directrices pour le relevé des prix et servira également de guide de référence et de manuel détaillé pour la compilation des données;

c) Troisièmement, on mettra au point un logiciel de saisie de données sur les prix, qui permettra d'indiquer avec précision les caractéristiques des produits et de vérifier que, dans certains domaines, les valeurs sont bien cohérentes. Ce logiciel sera totalement intégré au logiciel de traitement des données mis au point pour l'agrégation des données relatives à la PPA.

8. Enfin, le Programme de comparaison internationale ne repose actuellement sur aucun modèle théorique ou statistique. Or un tel modèle est indispensable pour l'expansion future du programme. On doit donc mener des activités de recherche fondamentale qui permettront d'étayer le Programme de comparaison internationale d'arguments théoriques économiques et statistiques, tout en tenant compte des grands objectifs du programme. Une telle recherche se place dans une perspective à long terme et devrait offrir un cadre pour l'expansion à long terme du Programme.

V. Financement

9. Le projet de Programme de comparaison internationale présenté par la Banque mondiale offre trois options de coût global correspondant à des couvertures différentes en termes de pays et d'articles. Les options et les coûts estimatifs correspondants sur une période de trois ans sont les suivants :

a) L'**option 1** couvre 118 pays des cinq grandes régions et relève les données relatives à la PPA pour le produit intérieur brut (PIB) et ses principaux sous-agrégats dans toutes les régions (coût estimatif pour trois ans, provision pour imprévus incluse : 13,7 millions de dollars);

b) L'**option 2** couvre 80 pays des cinq grandes régions et relève les données relatives à la PPA pour le PIB et ses principaux sous-agrégats (coût estimatif pour trois ans, imprévus inclus : 11,6 millions de dollars);

c) L'**option 3** ne couvre que 70 pays de quatre régions seulement et limite l'éventail des données couvertes aux seuls articles de consommation (coût estimatif, imprévus inclus : 9,9 millions de dollars).

10. Il ressort des entretiens tenus avec les Amis du Président et d'autres organes spécialisés, notamment les commissions régionales, que l'option 1 fait l'objet d'un consensus, pour autant que les ressources voulues puissent être réunies. Le choix s'est donc porté sur cette option.

11. La Banque mondiale a élaboré une stratégie de collecte de fonds qui vise principalement :

a) Les cinq catégories d'organismes de financement répertoriées, à savoir des organismes de développement internationaux, des organisations régionales, des donateurs bilatéraux, des fondations internationales et des sociétés multinationales;

b) Des organismes internationaux qui ont été priés de fournir ensemble 4,2 millions de dollars pour financer la gestion et la coordination au niveau mondial, l'établissement des rapports et l'évaluation, et pour couvrir toute autre dépense que la mise en oeuvre de tous les volets du programme pourrait entraîner. Cette tranche des dépenses sera en grande partie couverte par les trois principaux bailleurs de fonds, soit le Fonds monétaire international (FMI), le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale;

c) Des organismes régionaux, tels que les banques de développement et les commissions régionales, qui pourraient financer la coordination et la gestion au niveau régional à hauteur de 2,7 millions de dollars environ;

d) Des donateurs bilatéraux (membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE) qui ont été engagés à couvrir les frais additionnels occasionnés par la collecte de données dans les pays en développement, et notamment de contribuer aux frais d'enquête, à l'appui technique, à la formation du personnel et à la diffusion des données, ce qui représente au total 5,1 millions de dollars;

e) Des fondations oeuvrant en priorité pour l'atténuation de la pauvreté et le développement qui ont été priées de financer des projets de recherche bien précis et une formation portant sur les domaines d'importance pour les pays en développement. Un

montant estimatif de 0,5 million de dollars serait nécessaire à cet effet;

f) Des sociétés multinationales qui ont été engagées à fournir les équipements et les logiciels nécessaires à la collecte et à l'analyse des données au niveau des pays, ce qui représente un montant total d'environ 1,3 million de dollars.

12. Cette stratégie, d'une grande souplesse, devrait laisser aux organismes souhaitant contribuer la liberté de faire un seul versement ou des paiements échelonnés dans le temps, ou encore d'apporter une aide en nature sous forme de personnel d'appui, de services administratifs et autres, ou de ressources destinées à financer les réunions, les programmes de formation, etc.

13. Le présent rapport étant rédigé au moment où la campagne d'appel de fonds bat son plein, les données actualisées seront communiquées ultérieurement à la Commission dans un document d'information. Le tableau ci-après présente le bilan des appels de fonds au 30 novembre 2001.

Bilan des appels de fond au 30 novembre 2001

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaires</i>	<i>Objectif</i>	<i>Promesses de dons</i>	<i>Pourcentage obtenu par rapport à l'objectif</i>
Organismes internationaux	4,2	1,3	31
Organismes régionaux	2,7	2,7	100
Donateurs bilatéraux	6,9	2,5	36
Total	13,8	6,5	47

Organismes internationaux : la Banque mondiale a déjà prévu une aide de 1 million de dollars sur son budget de base. Une demande de 3 millions de dollars supplémentaires sera adressée au Mécanisme d'octroi de dons pour le développement. Le FMI s'est engagé à apporter 0,3 million de dollars et a également offert une assistance en nature, dont les détails restent à être précisés. L'Organisation mondiale de la santé est un autre organisme international qui a apporté un appui concret. En revanche, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel se sont

déclarées dans l'impossibilité de faire une contribution financière.

Organismes régionaux : toutes les banques régionales de développement et les commissions régionales ont été sollicitées. Les annonces de contributions en nature reçues permettraient de couvrir toutes les prévisions de dépenses de gestion régionale (Afrique : Banque africaine de développement; Asie : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Banque asiatique de développement; Amérique latine : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Communauté d'États indépendants (CEI)/ Europe de l'Est : OCDE; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Fonds monétaire arabe pour le Moyen-Orient et l'Asie occidentale).

Donateurs bilatéraux : le Royaume-Uni, en guise d'appui, a immédiatement contribué à hauteur de 0,3 million de dollars et espère pouvoir verser un montant supplémentaire allant jusqu'à 2 millions de dollars. Le Gouvernement australien a offert, quant à lui, 0,5 million de dollars pour la réalisation d'enquêtes sur la parité des pouvoirs d'achat dans les pays d'Asie et du Pacifique. Des négociations sont en cours avec d'autres pays donateurs.

Fondations et sociétés multinationales : des négociations sont en cours avec un certain nombre de fondations.

14. Par conséquent, à la fin de novembre 2001, si les promesses de dons s'étaient concrétisées, que ce soit sous forme de contributions à un fonds central ou en nature pour des activités précises, un peu moins de la moitié (47 %) des prévisions de dépenses pour la période 2002-2005 aurait été couverte. Si l'on tient compte de la proposition largement soutenue consistant à obtenir du Mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale un apport supplémentaire de 3 millions de dollars, les fonds recueillis devraient représenter un peu plus des deux tiers de l'objectif visé. De ce fait, la Banque mondiale estime, en raison de l'important appui manifesté, qu'on parviendra probablement à réunir la totalité des fonds requis pour le lancement d'un nouveau Programme de comparaison internationale en 2002.

VI. Administration du Programme

15. Afin d'assurer la coordination et la gestion du Programme de comparaison internationale, la Banque

mondiale prévoit, dans le projet qu'elle met au point, un organe directeur international, un organe consultatif et un secrétariat international. Trois options sont proposées pour le secrétariat :

a) Option 1 : établir le secrétariat au sein d'une organisation internationale existante;

b) Option 2 : mettre sur pied un secrétariat indépendant;

c) Option 3 : confier les services de secrétariat à une société extérieure.

16. Les avis des Amis du Président ainsi que d'autres organismes et des spécialistes ont penché en faveur de la première option. On a suggéré d'établir le secrétariat au sein d'un organisme pourvu d'un mandat international, qui tient à la réussite du Programme parce que lui-même exploite les données, et qui dispose des capacités et des compétences techniques requises. L'avis de la Commission est demandé à ce sujet car des dispositions doivent être prises rapidement si l'on veut que le secrétariat soit établi à temps pour le lancement officiel du Programme de comparaison internationale.

17. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour définir le mandat et la composition de l'organe directeur international. Ce dernier devrait comprendre des représentants des principales parties prenantes, en particulier les pays participants, les organismes de financement et la Commission de statistique. Il sera chargé d'élaborer un cadre stratégique général pour l'exécution du Programme de comparaison internationale, ainsi que de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte aux parties prenantes.

18. L'organe consultatif aura pour tâches de donner des conseils techniques et de contrôler la qualité des données sur la parité des pouvoirs d'achat. Il serait souhaitable que cet organe formé de spécialistes aux compétences couronnées par une renommée internationale englobe l'actuel groupe des Amis du Président, qui s'adjoindra les services d'experts supplémentaires, selon les besoins.

VII. Gestion régionale

19. Au vu des programmes de comparaison internationale précédents, l'engagement et l'appui des organisations régionales comptent pour beaucoup dans l'exécution du Programme. Un secrétariat international ne peut pas à lui seul contrôler l'application du

Programme dans plus de 100 pays en même temps. On a par conséquent proposé de confier la gestion du Programme dans les pays non membres de l'OCDE aux organisations régionales compétentes (en supposant que l'OCDE et EUROSTAT continuent à coordonner le Programme dans les pays développés).

20. À l'issue des entretiens tenus avec des organismes régionaux, certains d'entre eux ont consenti à se charger de la gestion du Programme de comparaison internationale dans leur région :

- a) Afrique : Banque africaine de développement;
- b) Amérique latine : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- c) Communauté d'États indépendants : Commission de statistique de la Communauté;
- d) Moyen-Orient et Asie occidentale : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale;
- e) Asie : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

VIII. Participation des pays

21. Les organismes de gestion régionale devraient se charger de mobiliser les pays pour prendre part au Programme de comparaison internationale. Les chiffres concernant les pays mentionnés dans la proposition ont été établis à partir des informations communiquées par les divers organismes participant au programme. Il ressort des entretiens qui ont eu lieu depuis que, dans toutes les régions, un appui considérable a été manifesté par les pays.

IX. Étapes suivantes

22. Jusqu'au démarrage officiel du Programme, la Banque mondiale devrait poursuivre ses préparatifs et parvenir à :

- a) Achever le programme de recherche-développement, comme indiqué plus haut;
- b) Convenir du mandat et de la composition de l'organe directeur international;

c) Recruter le personnel du secrétariat international et le mettre en place;

d) Mettre au point des méthodes qui permettent de gérer les fonds internationaux et d'en justifier l'emploi;

e) Mettre en place l'organe consultatif.

23. Le lancement officiel du Programme de comparaison internationale devrait avoir lieu dans le courant de 2002. La collecte de données se déroulera sur une période allant de six à neuf mois au cours de la deuxième année du Programme, 2003 étant l'année de référence. Si ce calendrier est respecté, le traitement et l'analyse des données pourront commencer dans chaque région avant la fin de la deuxième année du Programme et seront achevés au niveau mondial au milieu de la troisième année. Ainsi, les données sur la parité des pouvoirs d'achat seront diffusées dans divers formats au cours de la troisième année, et le rapport final sera distribué au cours du premier semestre de 2005.

24. On a également proposé de faire évaluer officiellement le Programme par un organisme indépendant au cours de la troisième année.

X. Recommandations

25. En prenant en compte les informations communiquées ci-dessus, la Commission souhaitera peut-être :

a) Prendre note du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale;

b) Recommander qu'un nouveau Programme de comparaison internationale soit lancé en 2002, l'année de référence étant 2003;

c) Préconiser, pour autant que les ressources financières et techniques suffisantes puissent être réunies, de choisir pour l'exécution du Programme la première option, c'est-à-dire qu'il sera exécuté dans toutes les régions, couvrira environ 118 pays et tiendra compte du produit national brut et de tous les principaux sous-agrégats;

d) Examiner les options proposées pour la coordination et la gestion mondiales du Programme et recommander l'emplacement qui convient pour le secrétariat international;

e) Examiner les modalités de gestion régionale;

f) Préconiser la participation des États membres au Programme;

g) Proroger le mandat de l'actuel groupe des Amis du Président, du moins jusqu'au lancement officiel du Programme et jusqu'à l'établissement de l'organe directeur international et de l'organe consultatif.

Annexe

Récapitulatif du plan de travail pour le Programme de comparaison internationale (PCI)

1. La Banque mondiale a lancé un programme d'études et de plans en mai 2001, en vue du lancement du PCI. Au cours de l'été 2001, elle a diffusé aux parties intéressées un projet de plan de travail^a qui contenait un récapitulatif du programme d'études et d'autres plans, fournissait un calendrier détaillé pour le PCI de 2003 et décrivait le rôle du programme d'études et de plans dans le processus global. La présente annexe donne un récapitulatif mis à jour du plan de travail.

2. Trois composantes du plan de travail sont examinées ci-après : premièrement, l'établissement de plans par les organisations régionales en prévision du PCI; deuxièmement, plusieurs études sur des problèmes méthodologiques et statistiques qui doivent être résolus pour exécuter un PCI de qualité en temps voulu; troisièmement, plusieurs activités essentielles qui complètent ces deux principaux éléments ou leur donnent suite.

I. Plans de travail régionaux

3. Au cours de l'été 2001, la Banque mondiale a eu des contacts avec des organisations régionales majeures en Asie, en Amérique latine et en Afrique, pour leur demander de participer au PCI. Elle leur a également demandé de soumettre des plans de travail régionaux et de préciser quelles étaient les ressources nécessaires au niveau régional (personnel et autres ressources) pour l'exécution du PCI.

4. Les organisations contactées avaient présenté les documents demandés à l'automne 2001. Les partenaires régionaux se sont engagés à mobiliser des ressources d'une valeur de 2,7 millions de dollars des États-Unis, soit un niveau d'appui qui correspond au rôle que ces organisations doivent jouer dans le PCI. Ils avaient également présenté des plans préliminaires pour l'affectation de personnel et l'organisation du PCI à l'échelle régionale. Par exemple, le 28 octobre 2001, le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a envoyé une lettre confirmant la participation de la CESAO au PCI au niveau régional, ainsi qu'un document exposant une

stratégie régionale et un projet de plan de travail et de budget. Les dépenses de la CESAO pour le projet ont été estimées à 380 000 dollars des États-Unis pendant la période triennale 2002-2004. Ces plans préliminaires seront affinés et finalisés au cours des prochains mois.

II. Projets de recherche

5. Le rapport Ryten (proposition faite par la Banque mondiale en avril 2001 concernant le PCI) et d'autres études ont tous indiqué que, pour un PCI de qualité, il était indispensable de consacrer des activités de recherche à certains problèmes de méthode d'enquête. Par conséquent, les plans lancés en mai 2001 prévoyaient la conduite de plusieurs études sur des questions méthodologiques majeures. On trouvera ci-après une liste des études en cours ou sur le point d'être lancées :

a) Cadre de l'enquête : cette étude décrira le cadre du relevé des prix compte tenu des exigences du PCI. Elle contiendra notamment des directives explicites sur la portée de l'enquête, la sélection des localités, dans les zones rurales et urbaines, et le nombre et le type de points de vente. Des orientations seront également données au sujet de la correspondance exacte des produits et de l'ajustement en fonction de la qualité (chargé d'étude : Jacob Ryten);

b) Méthodes pour l'établissement de liens entre les parités de pouvoir d'achat aux niveaux microéconomique et macroéconomique (deux projets complémentaires) : les participants à une conférence internationale récente sur les PPA^b ont demandé qu'une étude soit consacrée aux problèmes méthodologiques concernant les liens régionaux, aux niveaux microéconomique et macroéconomique. L'un des objectifs de cette étude sera de mettre au point des méthodes permettant de relier les régions afin de se rapprocher des résultats qui seraient obtenus par une comparaison mondiale des prix d'articles de qualité comparable dans tous les pays. Deux projets de recherche distincts sont prévus pour mettre au point des approches complémentaires de la question [chargés

d'étude : Erwin Diewert (première étude), Alan Heston et Bettina Aten (deuxième étude)];

c) Amélioration de la qualité et de l'utilité des prix relevés (première méthode) : l'étude établit un contraste entre l'ancienne méthode d'estimation de la parité des prix avec l'approche hédoniste proposée, qui repose sur la méthode faisant intervenir des produits de substitution et des prix fictifs, utilisée à plusieurs reprises dans les PCI antérieurs. L'étude met en lumière les défauts de l'ancienne méthode, qui est axée sur le calcul de prix moyens nationaux et examine les avantages de l'approche hédoniste proposée ainsi que ses difficultés. Une version préliminaire de cette étude a été achevée et des suggestions de révision ont été adressées à son auteur (chargé d'étude : Alan Heston);

d) Amélioration de la qualité et de l'utilité des prix relevés (deuxième méthode) : une deuxième étude étudiera une approche différente quoique complémentaire en vue de l'amélioration des prix relevés, selon laquelle les équations hédonistes ne seraient pas ajustées. Au lieu de cela, des précisions détaillées (type de point de vente, localité, caractéristiques du produit, etc.) seront relevées pour chaque article figurant dans une rubrique de dépenses de base. Les rapports de prix entre des articles aux caractéristiques comparables seront établis et les parités de pouvoir d'achat seront ensuite calculées en faisant la moyenne de ces rapports. Les prix moyens nationaux ne seraient pas calculés (chargé d'étude : Michael Ward);

e) Intégration des travaux sur l'indice des prix à la consommation et le PCI : une étude du FMI et une étude de la Banque mondiale ont conclu que l'intégration de l'indice des prix à la consommation et des données sur les prix du PCI était indispensable pour améliorer le programme. Une nouvelle étude a été demandée, consistant à évaluer dans quatre pays asiatiques la possibilité de collecter des données pour le PCI grâce à des programmes nationaux sur l'indice des prix à la consommation et à déterminer les activités supplémentaires nécessaires à l'appui du PCI. Des travaux similaires sont prévus dans quatre pays africains (chargé d'étude : Sultan Ahmad);

f) Intégration du PCI avec la mesure et la surveillance de la pauvreté : les parités de pouvoir d'achat sont très demandées depuis longtemps pour un panier de consommation normalisé servant à mesurer la pauvreté. Cette étude examinera tous les problèmes

actuels concernant les parités de pouvoir d'achat des ménages pauvres et recommandera des procédures détaillées pour mettre au point des critères du PCI pour mesurer la pauvreté. Elle se fera dans le cadre d'activités de recherche menées dans quatre pays asiatiques et des activités similaires sont prévues dans quatre pays africains (chargé d'étude : D. S. Prasada Rao);

g) Définition de coefficients de pondération des dépenses pour l'agrégation des données principales sur les prix : des données détaillées sur les dépenses sont nécessaires pour définir des coefficients de pondération pour l'agrégation des données principales sur les prix. L'absence de coefficients de pondération efficaces entraînera des erreurs dans le calcul des parités de pouvoir d'achat. Pour étudier la meilleure façon de mettre au point ces coefficients, l'étude sera fondée sur les données de la comptabilité nationale et des enquêtes auprès des ménages. La Banque mondiale mettra au point à cette occasion une nouvelle base de données consacrée aux enquêtes sur les ménages (chargés d'étude : Thilakaratna Ranaweera, Barbro Hexeberg et Chandrakant Patel);

h) Mesure des parités de pouvoir d'achat pour les services médicaux, l'éducation et d'autres services (deux démarches possibles) : il est impossible d'estimer les PPA pour certains services si l'on ne dispose que de données relatives aux prix relevés dans le cadre d'enquêtes effectuées à l'intérieur d'un pays. Dans la plupart des pays, l'éducation, les services médicaux, les services publics généraux et les services des institutions sans but lucratif ne constituent pas un marché, ou alors un marché faible et imparfait. Les PPA doivent être estimées à partir d'une combinaison de données nationales relatives aux dépenses consacrées à ces services, de certains prix relevés localement et des ensembles de données nationales et internationales relatives à la qualité et à la quantité des services. Deux études examineront indépendamment les méthodes possibles et offriront des démarches différentes ou complémentaires (chargés d'étude : Edwin Dean et György Szilagy);

i) Intégration des méthodes du PCI et des comparaisons internationales de la production et de la productivité pour la compilation des PPA : cette étude examinera les avantages éventuels de l'intégration de la méthode du PCI (fondée sur les dépenses) avec une conception différente des comparaisons internationales, la méthode dite des comparaisons internationales de la

production et de la productivité; il s'agit d'une démarche axée sur l'industrie, mesurant les prix relatifs, la production et la productivité par secteur. Le PCI peut bénéficier grandement de l'utilisation des méthodes de comparaison internationale de la production et de la productivité pour l'estimation des PPA pour les biens d'équipement (chargé d'étude principal: Bart van Ark; d'autres chercheurs collaboreront avec M. van Ark).

III. Activités de suivi essentielles

A. Conférence sur le PCI

6. En mars 2002, juste après la trente-troisième session de la Commission de statistique, une conférence se tiendra dans le but d'examiner les rapports sur les études décrites plus haut. Les fonctionnaires des organisations internationales et régionales participant au PCI, les auteurs des rapports et des experts y participeront. L'objectif principal de la conférence sera d'examiner les rapports, de formuler des observations à leur sujet et de commencer à les traduire en directives et en instructions concrètes pour l'enquête du PCI.

B. Nouveau manuel du PCI

7. Un nouveau manuel plus détaillé et plus pratique du PCI est nécessaire. Il sera fondé sur les rapports qui seront examinés lors de la conférence, en particulier les rapports consacrés au cadre de l'enquête et au relevé des prix. Comme le rapport Ryten, le manuel devrait inclure une section plus importante contenant des directives pratiques pour le relevé des prix et devrait également servir d'ouvrage de référence et de manuel détaillé pour la compilation des données.

C. Logiciels de saisie des données et de traitement intégré

8. Un logiciel de saisie des données sur les prix est actuellement mis au point à la Banque mondiale. Il fournira des descriptions détaillées des caractéristiques des produits et permettra de vérifier la cohérence des valeurs dans les différents domaines. Il sera totalement intégré au logiciel de traitement de données mis au point pour l'agrégation des PPA. Sous sa forme

définitive, il sera cohérent avec le nouveau manuel du PCI et facilitera son application.

D. Recherche sur la théorie du PCI

9. Le PCI ne repose actuellement sur aucun modèle théorique ou statistique. Un tel modèle est nécessaire pour guider la prochaine évolution de l'étude. Les objectifs du PCI doivent être examinés et servir à mettre au point un fondement pour le PCI dans la théorie économique et statistique. Bien que ces activités de recherche doivent commencer bientôt, elles ne seront pas achevées à temps pour être prises en compte dans le nouveau manuel; elles devraient toutefois fournir un cadre pour l'évolution à long terme du PCI, notamment en ce qui concerne un modèle général d'échantillonnage et les procédures de pondération et d'agrégation. Il devrait être possible de désigner prochainement un chargé d'étude pour ce projet; ce dernier devrait alors échanger des vues avec d'autres participants à la conférence de mars 2002 et déterminer le meilleur moyen de s'acquitter de sa tâche.

Notes

^a Programme de comparaison internationale (PCI 2003) : projet de plan de travail détaillé et de calendrier.

^b Séminaire international sur la parité des pouvoirs d'achat : progrès récents dans les méthodes et les applications, séminaire commun Banque mondiale-OCDE, Washington, 30 janvier-2 février 2001.